



PROCES-VERBAL N°01
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 13/07/2021

Présents : Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusé : Mickael AUBRY

Assiste : Patrick BAUW

Prochaine réunion :

21/09/2021

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 15/09/2021

Le P.V n°11 est validé

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

• BRAINE – STADE MUNICIPAL – NNI 021670101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- AOP du 29/09/2000
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 01/06/2021 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30/09/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

• CHASSEMY – STADE MUNICIPAL – NNI 021670101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- AOP du 24/04/1999

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031.

• ESSIGNY LE GRAND – STADE MUNICIPAL - NNI 022870101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 28/05/2021
- Rapport de visite effectué le 01/06/2021 par Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031.

• VILLENEUVE ST GERMAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 028050102

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 19/07/2011
- Schéma de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 01/06/2021 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30/09/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **SOISSONS – STADE JEAN PIERRE PAPIN – NNI 027220101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/01/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 4 SYE avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau T3 SYN (Niveau 4 SYE – Règlement 2014) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **SOISSONS – STADE JEAN PIERRE PAPIN – NNI 027220101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/01/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2021.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 440 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.72

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.83

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E4 (Niveau E3 – Règlement 2014) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **MAZINGARBE – STADE WATTRELOT 2 – NNI 625630102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 05/04/2018 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 jusqu'au 13/07/2031.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BETHUNE – STADE DU 8 TER 2 – NNI 621190202**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 10/09/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE (date mise à disposition : 10/09/2011) et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Tests in-situ du 25/11/2020
- Rapport de visite effectué le 04/06/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 SYN et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **BETHUNE – STADE HERMANT DEPRES – NNI 621190101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 11/06/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 26/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Plan schématisé liaison aire de jeu/vestiaires
- Rapport de visite effectué le 04/06/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **BOUVIGNY BOYEFFLES – STADE GODEFROY MAYEUR 1 – NNI 621700101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 06/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A1.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de cette installation en Niveau T7 jusqu'au 13/07/2031.

- **DOUVIRIN – STADE JEAN MAGRE 1 – NNI 622760101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031.

- **LILLERS – COMPLEXE SPORTIF LILLEROIS 2 – NNI 625160202**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE (date mise à disposition : 01/09/2010) et du document transmis :

- Tests in situ du 24/06/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2031.

- **LILLERS – STADE DU BRULE 1 – NNI 625160101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 06/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031.

Rappel :

- Tracer la zone technique en pointillés

- **LILLERS – STADE GERARD DELPLACE 1 – NNI 625160201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031.

- **PAS EN ARTOIS – STADE EMILE MALINGUE 1 – NNI 626490101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre les bancs de touche en largeur réglementaire 2,50m

- **RICHEBOURG – STADE RENE LEFEBVRE 1 – NNI 627060101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 13/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan des nouveaux vestiaires conformes au cahier des charges FAFA
- Rapport de visite effectué le 09/07/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031.



1.3 Changements de niveau de classement

- **BETHUNE – STADE DU 8 TER 1 – NNI 621190201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 16/12/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. (Bancs de touche joueurs).

Rappel :

- Tracer la zone technique en pointillés

Le document suivant est à transmettre avant le 31/08/2021 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité

- **BIACHE ST VAAST – STADE BERNARD LEROY 1 – NNI 621280201**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 05/05/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Tests in-situ du 18/03/2021
- Rapport de visite effectué le 29/06/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau T3 SYN et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **LENS – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 624980203**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/02/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 10/06/2021 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T5 SYN à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BETHUNE – GYMNASSE GEORGES CARPENTIER – NNI 621199904**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/07/2029.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 05/06/2021.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

- **AVION – SALLE DES SPORTS MARCEL JORION – NNI 620659905**

La Commission prend connaissance du plan des vestiaires, réclamé par la CFTIS lors de la réunion du groupe de travail « Classement des Terrains et Installations Sportives » en date du 26/03/2020 et transmet le dossier à la CFTIS pour information.

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LONGUENESSE – STADE LAVOISIER 1 – NNI 625250201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/05/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 21/06/2021
- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 13/01/2022 dans l'attente de la réception des tests in-situ avant cette date.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BLARINGHEM – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 590840101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- AOP du 12/09/2001

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 jusqu'au 13/07/2031.

- **BLARINGHEM – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 590840102**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 29/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- AOP du 06/07/2006

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 jusqu'au 13/07/2031.

- **BLARINGHEM – COMPLEXE SPORTIF 3 – NNI 590840103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 04/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 01/07/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 13/07/2031.

- **BLARINGHEM – COMPLEXE SPORTIF 4 – NNI 590840104**

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 04/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 01/07/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 13/07/2031.

- **FRESSIN – STADE FIRMIN CARON 1 – NNI 623590101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 20/05/21
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 20/05/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/12/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante au droit des ouvertures
- Mettre en place des bancs de touche joueurs de 2,50m de large minimum

Rappel :

- Tracer la zone technique en pointillés

- **HOULLE – STADE DU BRULE 3 – NNI 624580103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- AOP du 29/06/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 13/07/2031.

- **LUMBRES – STADE STEPHANE BODELLE 1 – NNI 625340201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15/06/2011

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031.



- **LUMBRES – STADE STEPHANE BODELLE 2 - NNI 625340202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A5 s jusqu'au 10/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A5 s et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 22/06/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A5 s jusqu'au 13/07/2031.

- **SENINGHEM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 627880101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 13/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 28/06/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031.

1.3 Changements de niveau de classement

- **LONGUENESSE – STADE LAVOISIER 2 – NNI 625250202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 23/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 21/06/2021
- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 jusqu'au 13/07/2031.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

**5. AFFAIRES DIVERSES****• BONNINGUES LES CALAIS – STADE ONOTILIO CORREIA – NNI 621560101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 19/01/2031.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr Guillaume STIVAL - Adjoint aux sports de la Mairie indiquant la réalisation des travaux de mise en conformité du traçage de la zone technique en pointillés et de la pose de la protection d'une main courante derrière les abris de touche ont été réalisés.

Remerciements

• HOULLE – STADE DU BRULE 4 – NNI 624580104

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 08/08/2021.

La Commission prend connaissance du certificat de la Mairie informant que l'installation n'est plus affectée à la pratique du football.

En conséquence, l'installation sera mise en retrait de classement.

Remerciements

• SENINGHEM – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 627880102 (Certificat mis sur le 627880101)

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 13/09/2021.

La Commission prend connaissance du certificat de la Mairie informant que l'installation n'existe plus. En conséquence, l'installation sera supprimée de la base de données.

Remerciements



ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- 1.5 Avis préalables

- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **GODEWAERSVELDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592620101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 03/12/2022.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 20/04/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 10/06/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables



- **TOUFFLERS – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 595980102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 s jusqu'au 26/10/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/06/2021 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Attestation d'engagement de la réalisation des travaux Courrier du 27/04/2021
- Plans (Vestiaires – Aire de jeu)

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T7 SYN (Niveau Foot A11 SYE – Règlement 2014).

Pour son classement en Niveau T7 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (règlement TIS 2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de dégagement de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

Dans le cas d'une charge à base de matériau élastomère, la Commission recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

Pour que cette installation soit classée en Niveau T6 ou supérieur il faut que des vestiaires (Dimensions conformes au Règlement) soient affectés au terrain.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 590170101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 10/06/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 24/06/2020.

Eclairage moyen horizontal : 277 Lux

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.51

U2h Uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE BEAUCAMP 1 – NNI 590090701**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/09/2030.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 02/07/2020.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ANSAUVILLERS – STADE MUNICIPAL – NNI 600170101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09/06/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 jusqu'au 13/07/2031.

- **CHEVRIERES – STADE HARLE D'OPHOVE 2 – NNI 601490102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 18/05/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 05/07/2021 par Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031.

- **MONTMACQ – STADE DANIEL ORRIERE – NNI 604230101**

Cette installation est en retrait de classement.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/09/2020 et prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- AOP du 14/06/2021
- Rapport de visite effectué le 14/06/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031.

- **ROSOY EN MULTIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 605480101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 16/03/2021 et prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 10/06/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031.

- **TRICOT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 606430102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 13/07/2031.



- **VILLENEUVE LES SABLONS – STADE MUNICIPAL – NNI 606780101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- AOP du 10/12/2020

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,90m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE BRISSON – NNI 600570101**

Cette installation est classée en Niveau 2 jusqu'au 18/10/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 03/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 2 et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

- **CREPY EN VALOIS – COMPLEXE SPORTIF PATRICE CAUVIN – NNI 601760101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 10/06/2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 jusqu'au 13/07/2031, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31 Août 2021.

- **FROISSY – STADE PAUL VASSELLE 2 – NNI 602650102**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 13/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 15/03/2021 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. (Morceau de béton)

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,50m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/08/2021 :

- Mettre la hauteur du but 2 en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **NANTEUIL LE HAUDOIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 604460101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 16/03/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 10/06/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2021 :

- Compléter les parties manquantes de la main courante, notamment derrière les abris touche
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs

Rappel :

- Tracer la zone technique en pointillés

- **SERIFONTAINE – COMPLEXE SPORTIF BERNARD LEDUC 1 – NNI 606160101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/09/2020
- PV CDS du 30/09/2019
- Rapport de visite effectué le 31/05/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031,

Rappel :

- Tracer la zone technique en pointillés

1.3 Changements de niveau de classement

- **PUISEUX LE HAUBERGER – STADE GEORGES VOGEL - NNI 605170201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 22/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 01/09/2020
- Rapport de visite effectué le 01/09/2020 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 jusqu'au 13/07/2031.

Rappel :

- Chaque vestiaire doit avoir un local douches règlementaire affecté

- **ST GERMER DE FLY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 605770102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 07/09/2020
- Rapport de visite effectué le 09/09/2020 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 jusqu'au 13/07/2031.



1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

• **BORNEL – STADE MDC SEGAUX 1 – NNI 600880101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 16/02/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil recevant du public du 07/06/2021.

Remerciements

• **LACROIX ST OUEN – STADE ALBERT CUIF 1 – NNI 603380101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/05/2022.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 27/05/2021.

Remerciements

5. **AFFAIRES DIVERSES**

• **BAUGY – STADE MUNICIPAL – NNI 600480101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 15/11/2020.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 01/07/2021 établi par Mme Joëlle LEMY nous informant que les travaux de mise en conformité de la pose, de la protection d'une main courante derrière les abris de touche ont été réalisés.

Remerciements

• **BORNEL – STADE MDC SEGAUX 1 – NNI 600880101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 16/02/2031.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 28/06/2021 établi par Mr Philippe POULAIN nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et la pose de miroir dans les vestiaires joueurs ont été réalisés.

La Commission rappelle que la zone technique doit être tracée en pointillés.

Remerciements

- **BORNEL – STADE MDC SEGAUX 2 – NNI 600880102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 16/02/2031.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 28/06/2021 établi par Mr Philippe POULAIN nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

- **GUISCARD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 602910101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 08/06/2021 établi par Mme Joëlle LEMY nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés et de la transmission d'un plan des vestiaires.

La Commission confirme le classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 15/01/2030.

Remerciements

- **LACROIX ST OUEN – STADE ALBERT CUIF 1 – NNI 603380101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 07/06/2021 établi par Mr Philippe POULAIN nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

- **LAGNY LE SEC – STADE MUNICIPAL – NNI 603410101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 15/09/2030.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 10/06/2021 établi par Mme Joëlle LEMY nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

- **NANTEUIL LE HAUDOUIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 604460102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 15/09/2030.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 10/06/2021 établi par Mme Joëlle LEMY nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 3 – NNI 604630103**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 10/06/2021 établi par Mme Joëlle LEMY nous informant que les travaux de mise en conformité par la pose d'un miroir dans les vestiaires joueurs ont été réalisés.

Remerciements

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 606120101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/10/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 26/03/2021.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 08/07/2021 établi par Mme Joëlle LEMY nous informant que les travaux de mise en conformité par la pose d'un miroir dans les vestiaires joueurs ont été réalisés.

Remerciements



- **VAUCIENNES – STADE PAUL MATHIEU – NNI 606580101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/11/2030.

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 01/07/2021 établi par Mr Philippe POULAIN nous informant que les travaux de mise en conformité de la pose d'une main courante sur toute la longueur côté vestiaires ont été réalisés.

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AMIENS – STADE CENTRE FERNAND DUCHAUSSOY – NNI 800210401**

Cette installation est en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE (date mise à disposition : 13-07-2021) et du document transmis :

- Tests in situ du 02/12/2020

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 13/07/2031.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARREST – STADE MUNICIPAL – NNI 800290101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation Capacité d'Accueil du Public du 08/07/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031.

- **LICOURT – STADE EUGENE BOINET – NNI 804740101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 31/08/2021 :

- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique

- **MIANNAY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 805460102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et du document transmis :

- Attestation Capacité d'Accueil du Public du 10/05/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 jusqu'au 13/07/2031.



- **MOYENNEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 805780101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation Capacité d'Accueil du Public du 02/07/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 jusqu'au 13/07/2031.

- **NIBAS – STADE ROGER PIOT – NNI 805970101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 jusqu'au 13/07/2031.

- **ROISEL – STADE LOUIS LEFORT 2 – NNI 806770102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 jusqu'au 13/07/2031.

La Commission précise qu'en l'absence de vestiaire, cette installation ne peut être classée en Niveau T6.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement



4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **CONTY – STADE ANDRE DESPLAINS – NNI 802110101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil recevant du public du 02/07/2021.

Remerciements

- **LA CHAUSSEE TIRANCOURT – STADE MARCEL DELEPINE – NNI 801870101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil recevant du public du 28/06/2021.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CERISY – STADE MUNICIPAL – 801840101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que l'installation du Stade Municipal porte désormais le nom de « **STADE HUBERT PASQUIER** ».

Remerciements

- **DARGNIES – STADE MUNICIPAL – NNI 802350101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/12/2029.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr Wilfried LECLERCQ – Directeur administratif du District Somme indiquant que les travaux de mise en conformité du remplacement de la barre transversale du but 2 et le traçage de la zone technique ont été réalisés.

La Commission rappelle que le tracé de la zone technique doit être en pointillés.

Remerciements

- **ENGLEBELMER – STADE MULTISPORT – NNI 802660101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/02/2030.

La Commission prend connaissance du mail de Mr Jean François DEBEAUVAIS nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et les buts repliables mis à distance réglementaire 2,50m ont été réalisés.

Remerciements

- **FOUILLOY – STADE PIERRE LEFORT – NNI 803380101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/03/2031.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr ROHAUT - Président du club du S.C. Fouilloy indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale, l'ajout des parties manquantes de la main courante et l'élagage de l'arbre situé au-dessus du but 2 ont été réalisés.

Remerciements

Le 13.07.2021

Michel RAVIART

Président de la C.R.T.I.S.